

<http://www.snetap-fsu.fr/Notre-Fiche-de-service.html>



ACEN Enseignants, CPE et Directeurs

# Notre Fiche de service

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire -

Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

[Fiche de service des enseignants](#) : [ce qu'il faut savoir](#)

Fiche de service des [ACEN](#) :

### **Les principes d'application de la minoration et/ou majoration horaire, de l'heure de première chaire et de la réduction de service pour responsabilité de laboratoire.**

Vous êtes nombreux à m'interroger sur les règles présidant à leur traduction dans vos fiches de service. C'est la [Circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 du 16 août 2004](#) dite « Mayajur » qui fait référence en la matière.

A lire notamment : « [Fiche n°4 : Minorations et majorations de service](#) » et « [Fiche n°5 : Réductions de service : heure de première chaire, responsabilité de laboratoire et entretien de matériels et collection](#) ».

### **Le cas des régimes particuliers de service : enseignants d'[ESC](#), d'[EPS](#), TIM et professeurs-documentalistes.**

« [Fiche n°2 : Obligations de service des personnels enseignants : horaires statutaires / III - Les autres régimes particuliers](#) ».

Attention : certains [SRFD](#) et/ou directeurs d'établissement sont tentés de ne pas accorder le 1/3 temps d'animation aux collègues, enseignants d'ESC, le 1/6 d'extériorisation aux collègues, professeurs-documentalistes, le 1/3 temps d'animation des activités liées aux Technologies Informatique et Multimédia et à la mission R-TIC aux collègues, enseignants TIM et les 3 heures forfaitaires d'UNSS (« *indivisibles et applicables aux personnels à temps partiels accomplissant au moins leur service à mi-temps* ») aux collègues, professeurs d'EPS.

Cette pratique de dérèglementation n'a pas lieu d'être. Si vous en êtes victimes, contactez-moi et nous interviendrons afin que vous soyez rétabli dans le service correspondant à votre fonction.

**Sébastien BRUNIQUEL**

Coordonnateur [CCP](#) nationale des [ACEN](#)

Secrétaire national des Non-titulaires